

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES
No : 400-11-007180-259

DANS L'AFFAIRE DE LA *LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES* (L.R.C. (1985), CH. C-36), EN SA VERSION MODIFIÉE :

CAROLIS INC.

et

GROUPE TERRESTRIA INC.

et

9273-2270 QUÉBEC INC.

et

9325-1320 QUÉBEC INC.

et

9306-3931 QUÉBEC INC.

et

9387-4683 QUÉBEC INC.

et

9325-1049 QUÉBEC INC.

Requérantes

c.

LEMIEUX NOLET INC.

Contrôleur

et

**BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU
CANADA**

et

9358-7657 QUÉBEC INC.

et

9222-1977 QUÉBEC INC.

et

9103-4389 QUÉBEC INC.

et

OFFSHORE FINANCE LTD

et

SPYRODON MOURELATOS

et

9361-0897 QUÉBEC INC.

et

MAC CAPITAL INC.

et

GESTION ROSE 37 INC.

et

KARYNE CÔTÉ COURTIER INC.

et

LES IMMEUBLES DAMACY INC.

et

9405-4830 QUÉBEC INC.

et

DOMINIC LAVOIE

et

CLAUDE PROVOST

et

JOCELYN GOUDREAU

et

DIANE GRISÉ

et

JOSÉE DEMERS

et

GROUPE FINANCIER LES RIVES INC.

et

2850-9602 QUÉBEC INC.

et

GESTION RÉJEAN LAMONTAGNE INC.

et

9405-4814 QUÉBEC INC.

et

FRÉDÉRIC ROY

et

9039-4701 QUÉBEC INC.

et

SOUS-MINISTRE DU REVENU DU
QUÉBEC

et

SOUS-MINISTRE DU REVENU DU
QUÉBEC POUR LE COMMISSAIRE DE
L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

Mises en causes

**REQUÊTE EN VUE DE PROLONGER L'ORDONNANCE ÉMISE EN DATE DU 24
AVRIL 2025 EN VERTU DES ARTICLES 4, 5 et 11 DE LA *LOI SUR LES
ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES*
(L.R.C. (1985), CH. C-36)**

**À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN
CHAMBRE COMMERCIALE ET EN SON BUREAU, DANS ET POUR LE DISTRICT DE
TROIS-RIVIÈRES, LES REQUÉRANTES EXPOSENT RESPECTUEUSEMENT CE QUI
SUIT :**

1. Le 24 avril 2024, l'Honorable Alain Bolduc, j.c.s., a accueilli la Requête des Requérantes en vue de l'émission d'une ordonnance initiale de vertu de la LACC, laquelle est valide jusqu'au 24 mai 2024 (l' « **Ordonnance initiale** »);
2. En vertu de l'Ordonnance initiale, Lemieux Nolet inc. a été nommée à titre de contrôleur des Requérantes (le « **Contrôleur** »);
3. Les Requérantes entendent demander la prolongation de l'ordonnance de suspension des procédures prévues à l'ordonnance initiale mais également, une demande de procédure de traitement afin de permettre au Contrôleur d'examiner et de traiter l'ensemble des réclamations potentielles de tous les créanciers ayant inscrit des hypothèques sur l'un ou l'autre des immeubles des Requérantes ;
4. Or, les disponibilités de la Cour ne permettent pas de soumettre ces demandes d'ici le 24 mai 2024 ;
5. De fait, et afin d'éviter tout débat superflu ou imbroglio involontaire, les Requérantes demandent à la présente Cour d'ordonner que l'Ordonnance initiale rendue par la présente Cour sous la présidence de l'Honorable juge Alain Bolduc en date du 24 avril 2025 continue de produire ses pleins effets et que la date d'expiration de la suspension des procédures soit reportée de dix (10) jours, soit

jusqu'au 3 juin 2025 ;

6. Vu l'urgence, les Requérantes demandent d'une part, que tout délai préalable pour la présentation de la Requête soit, par les présentes, abrégé et validé, de façon à ce que celle-ci soit valablement présentée, et dispense les Requérantes de toute notification ou signification supplémentaire de la présente Requête, autrement que celle déjà effectuée.

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL:

ACCUEILLIR la présente Requête;

ABRÉGER tout délai préalable pour la présentation de la présente Requête ;

DISPENSER les Requérantes de toute notification ou signification de la présente Requête, autrement que celle déjà effectuée, la signification de l'ordonnance à intervenir pouvant se faire tel que prévu à l'ordonnance initiale ;

ORDONNER que l'Ordonnance initiale rendue par la présente Cour sous la présidence de l'Honorable Alain Bolduc le 24 avril 2025 (Ordonnance initiale), continue de produire ses pleins effets jusqu'au 3 juin 2025 ;

ORDONNER que le contenu de l'Ordonnance initiale soit maintenu dans sa totalité jusqu'au 3 juin 2025 ;

ORDONNER l'exécution provisoire, nonobstant appel.

Trois-Rivières, le 15 mai 2025

Devichy Avocats

Serge Grimard, avocat

324, rue Des Forges, suite 303

Trois-Rivières (Québec) G9A 2A8

C : sgrimard@devichyavocats.com

Tel : 514.214.5893

DEVICHY AVOCATS

Procureur des REQUÉRANTES

No : 400-11-007180-259

**COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
DISTRICT TROIS-RIVIÈRES**

CAROLIS INC.
et
GROUPE TERRESTRIA INC.
et
9273-2270 QUÉBEC INC.
et
9325-1320 QUÉBEC INC.
et
9306-3931 QUÉBEC INC.
et
9387-4683 QUÉBEC INC.
et
9325-1049 QUÉBEC INC.

Requérantes

c.

LEMIEUX NOLET INC.

Contrôleur

et

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA. et als

Mises en causes

**REQUÊTE EN VUE DE PROLONGER L'ORDONNANCE ÉMISE EN
DATE DU 24 AVRIL 2025 EN VERTU DES ARTICLES 4, 5 et 11 DE
LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES
COMPAGNIES
(L.R.C. (1985), CH. C-36)**

ORIGINAL



DEVICHY AVOCATS

Me Serge Grimard

324, rue des Forges, suite 303
Trois-Rivières, (Québec), G9A 2G8

Tél: (514) 214-5893

sgrimard@devichyavocats.com

N/D : 18522-002

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES
No : 400-11-007180-259

DANS L'AFFAIRE DE LA *LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES* (L.R.C. (1985), CH. C-36), EN SA VERSION MODIFIÉE :

CAROLIS INC.

et

GROUPE TERRESTRIA INC.

et

9273-2270 QUÉBEC INC.

et

9325-1320 QUÉBEC INC.

et

9306-3931 QUÉBEC INC.

et

9387-4683 QUÉBEC INC.

et

9325-1049 QUÉBEC INC.

Requérantes

c.

LEMIEUX NOLET INC.

Contrôleur

et

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

et

9358-7657 QUÉBEC INC.

et

9222-1977 QUÉBEC INC.

et

9103-4389 QUÉBEC INC.

et

OFFSHORE FINANCE LTD

et

SPYRODON MOURELATOS

et

9361-0897 QUÉBEC INC.

et

MAC CAPITAL INC.

et

GESTION ROSE 37 INC.

et

KARYNE CÔTÉ COURTIER INC.

et

LES IMMEUBLES DAMACY INC.

et

9405-4830 QUÉBEC INC.

et

DOMINIC LAVOIE

et

CLAUDE PROVOST

et

JOCELYN GOUDREAU

et

DIANE GRISÉ

et

JOSÉE DEMERS

et

GROUPE FINANCIER LES RIVES INC.

et

2850-9602 QUÉBEC INC.

et

GESTION RÉJEAN LAMONTAGNE INC.

et

9405-4814 QUÉBEC INC.

et

FRÉDÉRIC ROY

et

9039-4701 QUÉBEC INC.

et

**SOUS-MINISTRE DU REVENU DU
QUÉBEC**

et

**SOUS-MINISTRE DU REVENU DU
QUÉBEC POUR LE COMMISSAIRE DE
L'AGENCE DU REVENU DU CANADA**

Personnes intéressées

AFFIDAVIT

Je soussigné, Steve Garceau, administrateur et actionnaire de 9325-1049 Québec Inc., de Carolis Inc., de 9273-2270 Québec Inc., de 9306-3931 Québec Inc. et de 9387-4683 Québec Inc., et je soussigné, Steve Garceau, administrateur unique de 9325-1320 Québec Inc. et Groupe Terrestria Inc., domiciliée et résidant au 4775, boulevard de Port-Royal à Bécancour, province de Québec, G9H 1Z5 affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'administrateur et actionnaire de 9325-1049 Québec Inc., de Carolis Inc., de 9273-2270 Québec Inc., de 9306-3931 Québec Inc. et de 9387-4683 Québec Inc. ;
2. Je suis l'administrateur unique de 9325-1320 Québec Inc. et Groupe Terrestria Inc. ;
3. Tous les faits allégués à la présente requête sont vrais et à ma connaissance personnelle.


EN FOI DE QUOI J'AI SIGNÉ:



STEVE GARCEAU

Déclaré solennellement devant moi
À : Trois-Rivières

Ce : 15 mai 2025



Commissaire à l'assermentation
Pour le Québec

No : 400-11-007180-259

**COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
DISTRICT TROIS-RIVIÈRES**

CAROLIS INC.
et
GROUPE TERRESTRIA INC.
et
9273-2270 QUÉBEC INC.
et
9325-1320 QUÉBEC INC.
et
9306-3931 QUÉBEC INC.
et
9387-4683 QUÉBEC INC.
et
9325-1049 QUÉBEC INC.

Requérantes

c.

LEMIEUX NOLET INC.

Contrôleur

et

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA. et als

Mises en causes

AFFIDAVIT

ORIGINAL



DEVICHY AVOCATS
Me Serge Grimard
324, rue des Forges, suite 303
Trois-Rivières, (Québec), G9A 2G8
Tél: (514) 214-5893
sgrimard@devichyavocats.com
N/D : 18522-002

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES
No : 400-11-007180-259

DANS L'AFFAIRE DE LA *LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES* (L.R.C. (1985), CH. C-36), EN SA VERSION MODIFIÉE :

CAROLIS INC.

et

GROUPE TERRESTRIA INC.

et

9273-2270 QUÉBEC INC.

et

9325-1320 QUÉBEC INC.

et

9306-3931 QUÉBEC INC.

et

9387-4683 QUÉBEC INC.

et

9325-1049 QUÉBEC INC.

Requérantes

c.

LEMIEUX NOLET INC.

Contrôleur

et

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

et

9358-7657 QUÉBEC INC.

et

9222-1977 QUÉBEC INC.

et

9103-4389 QUÉBEC INC.

et

OFFSHORE FINANCE LTD

et

SPYRODON MOURELATOS

et

9361-0897 QUÉBEC INC.

et

MAC CAPITAL INC.

et

GESTION ROSE 37 INC.

et

KARYNE CÔTÉ COURTIER INC.

et

LES IMMEUBLES DAMACY INC.

et

9405-4830 QUÉBEC INC.

et

DOMINIC LAVOIE

et

CLAUDE PROVOST

et

JOCELYN GOUDREAU

et

DIANE GRISÉ

et

JOSÉE DEMERS

et

GROUPE FINANCIER LES RIVES INC.

et

2850-9602 QUÉBEC INC.

et

GESTION RÉJEAN LAMONTAGNE INC.

et

9405-4814 QUÉBEC INC.

et

FRÉDÉRIC ROY

et

9039-4701 QUÉBEC INC.

et

**SOUS-MINISTRE DU REVENU DU
QUÉBEC**

et

**SOUS-MINISTRE DU REVENU DU
QUÉBEC POUR LE COMMISSAIRE DE
L'AGENCE DU REVENU DU CANADA**

Mises en causes

AVIS DE PRÉSENTATION

PRENEZ AVIS QUE la présente requête sera présentée pour adjudication devant le juge de la Cour Supérieure, en chambre commerciale, en **salle 2.24**, au **Palais de Justice de Trois-Rivières** sis au **850, rue Hart à Trois-Rivières** (Québec) G9A 1T9, le **16 mai 2025 à 8h55** ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Trois-Rivières, le 15 mai 2025

Devichy Avocats

Serge Grimard, avocat

324, rue Des Forges, suite 303

Trois-Rivières (Québec) G9A 2A8

C : sgrimard@devichyavocats.com

Tel : 514.214.5893

DEVICHY AVOCATS

Procureur des REQUÉRANTES

No : 400-11-007180-259

**COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
DISTRICT TROIS-RIVIÈRES**

CAROLIS INC.
et
GROUPE TERRESTRIA INC.
et
9273-2270 QUÉBEC INC.
et
9325-1320 QUÉBEC INC.
et
9306-3931 QUÉBEC INC.
et
9387-4683 QUÉBEC INC.
et
9325-1049 QUÉBEC INC.

Requérantes

c.

LEMIEUX NOLET INC.

Contrôleur

et

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA. et als

Mises en causes

AVIS DE PRÉSENTATION

ORIGINAL



DEVICHY AVOCATS
Me Serge Grimard
324, rue des Forges, suite 303
Trois-Rivières, (Québec), G9A 2G8
Tél: (514) 214-5893
sgrimard@devichyavocats.com
N/D : 18522-002

No : 400-11-007180-259

**COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
DISTRICT TROIS-RIVIÈRES**

CAROLIS INC.
et
GROUPE TERRESTRIA INC.
et
9273-2270 QUÉBEC INC.
et
9325-1320 QUÉBEC INC.
et
9306-3931 QUÉBEC INC.
et
9387-4683 QUÉBEC INC.
et
9325-1049 QUÉBEC INC.

Requérantes

c.

LEMIEUX NOLET INC.

Contrôleur

et

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA. et als

Mises en causes

**REQUÊTE EN VUE DE PROLONGER L'ORDONNANCE ÉMISE EN
DATE DU 24 AVRIL 2025 EN VERTU DES ARTICLES 4, 5 et 11 DE
LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS
DES COMPAGNIES, AFFIDAVIT ET AVIS DE PRÉSENTATION**

ORIGINAL



DEVICHY AVOCATS

Me Serge Grimard

324, rue des Forges, suite 303
Trois-Rivières, (Québec), G9A 2G8

Tél: (514) 214-5893

sgrimard@devichyavocats.com

N/D : 18522-002